

Synthèse étude milieu physique et humain

Centrale photovoltaïque au sol Arc-sur-Tille

Table des matières

1. Contexte et périmètre de l'étude.....	2
2. Synthèse des enjeux du diagnostic	2
3. Incidences potentielles du projet et mesures associées.....	4
4. Conclusion.....	5

1. CONTEXTE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

La présente note synthétise les éléments issus du diagnostic réalisé par TAUW France (Agence de Dijon) dans le cadre du projet photovoltaïque d'Arc-sur-Tille. Il porte sur les principales composantes du milieu physique et du milieu humain susceptibles d'être concernées par le projet : contexte géologique et hydrogéologique, eaux superficielles et souterraines, risques naturels et technologiques, climat et qualité de l'air, habitat, activités et usages, agriculture, urbanisme, réseaux et servitudes, infrastructures, nuisances et environnement sonore et lumineux.

L'analyse est réalisée à l'échelle de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et de ses abords, avec une prise en compte du contexte territorial élargi lorsque celui-ci est susceptible d'interagir avec le projet. Elle vise à identifier les principales sensibilités du site et à hiérarchiser les enjeux selon cinq niveaux : très faible, faible, modéré, fort et très fort.

Le site d'étude correspond à une friche naturelle délaissée au niveau du péage de l'autoroute A31, dans un secteur fortement marqué par les infrastructures de transport et les aménagements anthropiques. Cette situation constitue un élément important du contexte d'implantation du projet et est prise en compte dans l'analyse des enjeux du milieu humain.

2. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Les enjeux sont hiérarchisés selon 5 niveaux : Très faible, Faible, Modéré, Fort, Très fort.

Thématique	État initial – éléments clés	Niveau d'enjeu
MILIEU PHYSIQUE		
Topographie	Pente moyenne de 1 % ; topographie compatible avec un projet photovoltaïque.	Très faible
Géologie	Formation géologique à forte concentration d'argile, sensible à l'humidité ; absence de géoparc.	Faible
Quantité des eaux souterraines	État quantitatif médiocre de la masse d'eau souterraine affleurante ; ZIP localisée sur la ZRE du Bassin de la Tille.	Fort
Qualité des eaux souterraines	États qualitatifs bons ; géologie hétérogène rendant les aquifères sensibles à l'infiltration.	Modéré
Usage des eaux souterraines	ZIP dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau potable ; prélèvements pour l'irrigation et l'eau potable sur la commune.	Fort
Bassin versant et cours d'eau	Présence du canal de la femme sans tête à proximité immédiate, longeant la face est de la ZIP.	Fort

Qualité des eaux superficielles	État écologique moyen du cours d'eau le plus proche, état chimique bon.	Modéré
Usage des eaux superficielles	Cours d'eau classé en catégorie 1, parcours de pêche ; prélèvements pour l'irrigation.	Modéré à fort
Risques sismique et géologiques	Commune concernée par le risque de mouvement de terrain (hors ZIP) et par un aléa retrait-gonflement des argiles moyen.	Très faible à modéré
Risque inondation	Commune concernée par débordement de cours d'eau et remontée de nappe (TRI du Dijonnais, AZI de la Tille) ; ZIP hors zonage réglementaire mais sujette aux remontées de nappe.	Modéré
Risque foudre	Densité de foudroiement inférieure à la moyenne nationale.	Faible
Phénomènes de tornade	Département non classé à fort risque de tornades.	Faible
Risque feu de forêt	Contact limité avec un boisement (ripisylve du canal).	Faible
Climat	Gisement solaire satisfaisant pour un projet photovoltaïque.	Faible
Qualité de l'air	Bonne qualité de l'air, en amélioration ; influence du chauffage urbain et du trafic routier de l'agglomération dijonnaise.	Faible à modéré
MILIEU HUMAIN		
Habitat	Population stable depuis plus de 20 ans ; premières habitations à plus de 600 m de la ZIP.	Faible
Activités économiques	Présence d'une base de loisirs dans l'aire d'étude rapprochée ; activités secondaires et tertiaire dominantes.	Faible
Agriculture	Aucune activité agricole sur les parcelles du projet.	Très faible
Établissements recevant du public sensibles	Établissement le plus proche à 1,4 km, sans interaction attendue.	Faible
Urbanisme et propriété foncière	Projet compatible avec le PLU (révision en cours pour un zonage Npv) ; SCoT du Dijonnais en cours de révision.	Faible
Servitudes et réseaux	Ligne électrique HT souterraine Enedis et canalisation de gaz GRDF au nord de la ZIP.	Modéré
Infrastructures et transports	Proximité d'axes très fréquentés (départementale, autoroute A31 et son péage).	Modéré
Ambiance sonore	Site concerné par le PPBE de l'A31 (catégorie 1) ; zonages 55-65 dB(A).	Modéré
Ambiance lumineuse	Obscurité nocturne perturbée par les éclairages et le trafic de l'autoroute.	Modéré

Gestion des déchets	Présence d'une déchèterie sur la commune.	Très faible
Risques technologiques	2 ICPE à autorisation sur la commune (sans interaction attendue) ; absence de PPRT et de site CASIAS/SIS.	Très faible

3. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

L'analyse de l'état initial met en évidence un contexte globalement favorable à l'implantation du projet photovoltaïque. Le site s'inscrit dans un environnement déjà fortement anthropisé, en lien avec la présence de l'autoroute A31, de son péage et d'autres infrastructures de transport, et ne présente aucun enjeu de niveau « très fort ». Les principaux enjeux identifiés concernent la ressource en eau, en raison de la localisation du site au sein d'une zone de répartition des eaux, de la présence du périmètre de protection éloigné du captage des Vernottes et de la proximité immédiate du canal de la Femme sans Tête.

Par sa nature, le projet photovoltaïque ne met en œuvre aucun procédé industriel et ne génère ni prélèvement d'eau, ni rejet d'effluent liquide, ni émission atmosphérique en phase d'exploitation. Les incidences potentielles sur le milieu physique sont ainsi principalement limitées à la phase de travaux et concernent essentiellement les risques de pollution accidentelle ou de perturbation ponctuelle des sols et des écoulements superficiels.

Afin de prévenir ces risques, plusieurs mesures d'évitement et de réduction sont intégrées à la conception et à l'exploitation du projet :

- maintien d'un recul d'environ 7 m pour la clôture et de 14 m pour les premiers panneaux vis-à-vis du canal de la Femme sans Tête ;
- absence de modification significative du fonctionnement hydraulique local et maintien de la perméabilité générale des sols ;
- interdiction de stockage d'hydrocarbures et d'opérations de maintenance lourde sur site ;
- ravitaillement des engins et maintenance réalisés hors emprise du projet ;
- utilisation d'équipements étanches et dispositifs adaptés de prévention des pollutions accidentelles ;
- balisage des secteurs sensibles et limitation des emprises de chantier ;
- mise en place de procédures d'intervention en cas d'incident.

Les autres composantes du milieu physique et humain présentent des sensibilités faibles à modérées et sont peu susceptibles d'être affectées par le projet. Les premières habitations sont situées à plus de 600 m de la zone d'implantation, aucune activité agricole n'est présente sur les parcelles concernées et les établissements sensibles sont éloignés. Le projet est par ailleurs compatible avec les orientations d'urbanisme en cours d'élaboration.

Le contexte déjà marqué par les infrastructures routières explique également que les ambiances sonore et lumineuse soient actuellement dominées par les effets du trafic de l'A31. Dans ce contexte, la centrale photovoltaïque n'est pas susceptible d'engendrer de nuisances significatives supplémentaires en phase d'exploitation.

Ainsi, les incidences potentielles du projet sur le milieu physique et humain apparaissent limitées, localisées et principalement temporaires. Les dispositions d'évitement et de réduction prévues permettent de maîtriser les interactions avec la ressource en eau, les sols, les usages et les infrastructures existantes. Au regard des caractéristiques du projet, de sa localisation et de son fonctionnement, aucune incidence notable sur le milieu physique et humain n'est identifiée.

4. CONCLUSION

L'analyse des milieux physiques et humains met en évidence un site présentant des enjeux principalement faibles à modérés, à l'exception de certains enjeux liés à la ressource en eau et à la proximité du canal de la Femme sans Tête. Aucun enjeu de niveau « très fort » n'a été identifié.

La présence d'enjeux liés à la ressource en eau ne se traduit toutefois pas par une interaction importante avec le fonctionnement de la centrale photovoltaïque. Celui-ci ne nécessite aucun prélèvement d'eau et ne génère aucun rejet d'effluent liquide. Les principales interactions potentielles avec les eaux superficielles et souterraines sont donc liées à la phase de travaux, notamment au risque ponctuel de pollution accidentelle ou de perturbation des écoulements. La conception du projet et les dispositions prévues en phase chantier permettent de prévenir et de maîtriser ces risques.

Plus largement, les caractéristiques du projet limitent les interactions avec les milieux physiques et humains en phase d'exploitation : absence de procédé industriel, absence d'émissions atmosphériques liées au fonctionnement, absence de rejet liquide, consommation de ressources limitée et absence de nuisance significative attendue pour les populations riveraines. Le projet s'inscrit par ailleurs sur une friche naturelle délaissée fortement marquée par les infrastructures existantes, sans activité agricole sur les parcelles concernées.

Ainsi, au regard des caractéristiques du projet, de sa localisation et des dispositions prévues pour prendre en compte les enjeux identifiés, les interactions du projet avec les milieux physiques et humains apparaissent limitées et maîtrisées.